

5^{ÈME} HISTORIC RALLY

DU 1 AU 03 MAI
2026

Nathien
MARTINETTI VHC - VHRS - VMRS

REGLEMENT



COMITE REGIONAL CORSE
COMITE REGIONAL DE CORSE



FFSA
CHAMPIONNAT
DE FRANCE HISTORIC RALLYE



LIGUE CORSE
DU SPORT
AUTOMOBILE

RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète :

La réglementation générale, le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2026 des rallyes VHC

SOMMAIRE

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

1.3P. VÉRIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.

3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.

3.1.11P. Droits d'engagements.

3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.

3.2P. ÉQUIPAGES

3.3P. ORDRE DE DÉPART

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

4.2P. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

4.3P. ASSISTANCE

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.

6.2.5P. Durée.

6.3P. CARNET DE CONTRÔLE

6.4P. CIRCULATION

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. Signes distinctifs.

7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE

7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT

7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)

7.6P. PARC FERMÉ

ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

ARTICLE 10. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		1er avril 2026
Ouverture des engagements		1 ^{er} avril 2026
Distribution du carnet d'itinéraire		Vendredi 24 avril 2026
Clôture des Engagements		Lundi 20 avril 2026 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Jeudi 23 avril 2026
Permanence du Rallye	ASA CORSICA au 0495212839 PC Course au 0689342481	Jusqu'au jeudi 30 Avril 2026 Du 01 au 03 mai 2026
Vérifications Administratives	Camping « le Sagone » Sagone	Vendredi 1 mai 2026 De 14h00 à 19h30
Vérifications Techniques	Restaurant « a stonda » Sagone	Vendredi 1 mai 2026 De 14h15 à 19h45
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ de la 1 ^{ère} étape	SUR SPORTITY	Vendredi 1 mai 2026 A 22h 00
Départ de la 1 ^{ère} Étape	Parc fermé « A Stonda »	Samedi 2 mai 2026 A 08h30
Arrivée de la 1 ^{ère} Étape	Parc fermé « A Stonda »	Samedi 2 mai 2026 A 17h17
Affichage des résultats provisoires de la 1 ^{ère} Étape et des heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} Étape	SUR SPORTITY	A 23h00
Départ de la 2 ^{ème} Étape	Parc fermé « A Stonda	Dimanche 3 mai 2026 A 08h00
Arrivée de la 2 ^{ème} Étape	Parc fermé « A Stonda	Dimanche 3 mai 2026 A 12h08
Vérifications techniques finales	Station VITO Rocade de Mezzavia	Dimanche 3 mai 2026
Publication des résultats provisoires du Rallye	SUR SPORTITY	Dimanche 3 mai 2026 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé
Remise des prix	PODIUM	Dimanche 3 mai 2026

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course Camping « le Sagone » Sagone	Vendredi 1 mai 2026 à 19h00
2 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course Camping « le Sagone » Sagone	Samedi 2 mai 2026 à 18h00
3 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course Camping « le Sagone » Sagone	Dimanche 3 mai 2026 à 12h00
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Jeudi 30 Avril 2026
	PC Course – Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	du Vendredi 1 mai 2026 au Dimanche 3 mai 2026
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course Camping « le Sagone » Sagone	
Tableau Officiel d’Affichage	SUR SPORTITY	
P.C. Presse	PC Course Camping « le Sagone » Sagone	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et L'Association Rally Historic Mathieu Martinetti en qualité d'organisateur technique organisent, les 1,2 et 3 mai 2026 le : une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

5^{ème} HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC

Cette épreuve compte pour la coupe de France des rallyes VHC 2026 coefficient 3.

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 208 dates du 04/03/2026 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 01/RH/2026 en date du 12/02/2026

COMITÉ D'ORGANISATION

Président P. BOÏ
M.MARTINETTI

Secrétaires C.ALFONSI
S. CASASOPRANA
N. CRUCY CAVATTA

Trésorier M.MARTINETTI
A. SODINI

Membres	J.C. FEDERICCI	V. ROUSTAND	D.PAPINI
	F.GUICHARD	T. SICART	H. PINET
	D. BERETTI	T. AVOLIO	J. BOÏ

Adresse du Secrétariat Permanent	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinalé 20167 TAVACO	Tél. : 04.95.21.28.39 Mail : asacorsica@orange.fr
----------------------------------	---	--

L'ASA organisateur technique s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	G. GHIGO	1967	
Adjoints à la Direction de Course	S. CACCAVELLI	6471	
	E. MARTINI	9826	
Direction de Course Stagiaire (Nouveau départ)	J. BOÏ	27373	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	C. LECA	8021	
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	I.FORESTELLO	138486	
	C.FLORIO	23736	
Délégué à l'Organisateur technique	P. BOÏ	12623	
Directeur de course délégué véhicule Tricolore	N. BASTIANAGGI	2221	
	T. SICART	20171	
Directeur d'Epreuves Spéciales	P. MARIANI	7252	
	S. CASASOPRANA	213012	
Commissaire Technique responsable	H. PINET	11855	
Commissaire Technique nouveau départ	L.BORDERON	183288	
Commissaires Techniques	V.ROUSTAND	119028	
	JP FORESTELLO		11620
	M. GALEAZZI	249597	
Chargés des relations avec les concurrents	J.P. RUBINI	27884	7252
	E.NAS DE TOURIS	18620	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012	

1.3. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues le **vendredi 1 mai de 14h00 à 19h30**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'ASA à partir du mercredi 29 avril 2026 à 18h00.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives :

Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 et K

REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA.

Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site www.ffsa.org

Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).

En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN.

La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signé par le concurrent.

Tout changement de propriétaire doit être indiqué.

Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en Catégorie Classic

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire.

La voiture sera admise en Catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.

Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.

Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHC.

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2. LE DÉPART SERA REFUSÉ à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12. CONTRÔLE FINAL

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

♦ **GARAGE STATION VITO MARTINETTI**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA :

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **180** voitures maximum toute confondue (VHC et VHRS VMRS)
Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 180.

3.1.11P. Les droits d'engagement avec 50€ de géolocalisation sont fixés à :

- **600€** avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.
- **1200€** sans la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12 En 2026, l'engagement devra être accompagné des droits d'engagements pour être validé :

Du règlement et de la première page du PTH ou PTN

Vérifications Administratives :

Le jour des vérifications administratives il vous sera demandé **les originaux** suivants :

- Permis pilote, copilote
- Licence 2026
- Documents du véhicule (PTH, PTN, fiche homologation FIA)

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

Conforme aux règles spécifiques VHC 2026

3.3.1 :

Après le 1er regroupement, pour la section 2, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2026 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2026.

ARTICLE 5. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 PUBLICITE

Publicité obligatoire (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)

♦ Défini par additif

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

L'HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC (CPEA) représente un parcours de **288.01 Kms.**

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 106.370 Kms.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Samedi 2 mai 2025 :

☐

1ère étape : SAGONE / SAGONE Total Kms : 73.870 Kms

ES 1: LIAMONE/ COGGIA

07.660 Kms

ES 2: VICO/ LETIA ST ROCH

09.420 Kms

ES 3/5 LIAMONE / APPRICIANI

13.790 kms x2 = 27.580

ES 4/6 : PAOMIA/ CARGESE

13.730 Kms x2= 27.460

Dimanche 3 mai 2026 :

☐

2ème étape : SAGONE / SAGONE Total Kms : 34.250Kms

ES 7/9: LIAMONE / CALCATOGGIO

14,210 Kms x2= 28.420

ES 8: COGGIA / APPRICIANI

5,830 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge atomique, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.1.4. DEMONSTRATION

(Conforme aux dispositions de l'article 6.1.4. du règlement standard des rallyes 2026).

Une démonstration sera organisée avec un nombre limité de 10 véhicules de démonstration.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

6.2.5. Les jours de reconnaissances autorisés sont les samedi 25 avril et dimanche 26 avril 2026, et les mercredi 29 Avril et jeudi 30 Avril 2026 de 08 h 00 à 17 h 00.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART

Le départ de la 1^{ère} étape sera le samedi 2 mai 2026 à 08h30

Le départ de la 2^{ème} section sera le samedi 2 mai à 12h31 dans l'ordre du classement.

Le départ de la 2^{ème} étape sera donné de minute en minute dans l'ordre du classement à 08h00.

Rappel :

-Les équipages ne peuvent rentrer dans le parc fermé que 10 min avant leur heure de sortie du Parc fermé.

- Les équipages pourront être vérifiés à tout moment qu'ils soient bien en possession de leur permis.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route Chasuble ORANGE « Commissaire »

Chef de Poste Chasuble ORANGE « Chef de Poste »

Relation Concurrents Chasuble ROUGE « Relation Concurrents »

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

7.4. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

un classement général pour les groupes N, A, B de J et K (1992 à 2000)

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2026

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.

Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1992)

Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)

Un classement général toutes périodes confondues (hors classic)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10: PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

10.1P. REMISE DES PRIX

La remise des prix du 5^{ème} HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC (CPEA) aura lieu :
le Dimanche 3 mai 2026 sur le Podium Restaurant A Stonda Sagone

5^{ème} HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHRS

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes FFSA 2026, le règlement standard des rallyes VHRS FFSA 2026 et les règles spécifiques des rallyes VHRS FFSA 2026

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Voir règlement particulier du Rallye VHC,

Départ de la 1^{ère} Étape

Samedi 2 mai 2026.

Les VHRS rouleront après les VHC

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Idem règlement particulier du Rallye VHC.

ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et L'Association Rally Historic Mathieu Martinetti en qualité d'organisateur technique organisent, les 1,2 et 3 mai 2026 : un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé :

4^{ème} HISTORIC RALLYE MATHIEU MARTINETTI VHRS

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 208 dates du 04/03/2026 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 01/RH/2026 en date du 12/02/2026

Ce rallye sera jumelé 4^{ème} HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC (CPEA) et empruntera le même parcours

COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

1.1. OFFICIELS

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye VHC

1.3.1. Les documents **originaux** suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les exæquo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.
- pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4 Un briefing oral ou écrit sera obligatoirement organisé par le DC VHRS le vendredi 2 mai 2026

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. *DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS*

Voir règlement particulier du Rallye VHC, sauf :

3.1.5P. Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

3.1.10P. Voir règlement particulier du Rallye VHC.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement avec 50€ de géolocalisation sont fixés à :

- **450 € avec la publicité facultative des organisateurs**
- **900 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

3.2. *EQUIPAGES*

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. *ORDRE DE DEPART*

3.3.2 L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse). Conforme au règlement standard FFSA.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. *VOITURES AUTORISÉES* **Sont admises les voitures**

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Catégorie Régularité Historique Sportive : voitures **Jusqu'au 31 décembre 1996**

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur de 2 Kg et un triangle de signalisation avec 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Lors des zones de régularité, pour le concurrent ayant choisi les moyennes hautes, les arceaux de sécurité et les harnais sont **conseillés**.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.2. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

4.6. *IDENTIFICATION DES VOITURES*

Voir règlement particulier du Rallye de support

ARTICLE 5. PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

7.1. DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a) Commissaire de route	Chasuble ORANGE	« Commissaire »
b) Chef de Poste	Chasuble ORANGE	« Chef de Poste »
c) Relation Concurrents	Chasuble ROUGE	« Relation Concurrents »

7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1 ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.5.4. ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Un classement général sera fait pour chaque moyenne avec ou sans instruments

Catégorie Régularité Historique Sportive

- Moyenne haute avec instruments et sans instruments
- Moyenne intermédiaire avec instruments et sans instruments
- Moyenne basse avec instruments et sans instruments

Il sera établi un classement général VHRS toutes moyennes confondues à la fin du rallye.

Si 2 concurrents arrivent ex-æquo à la fin du rallye, par la date de la 1ere mise en circulation (la plus ancienne désignera le vainqueur, et si u ex-æquo subsisteraient on prendra la plus petite cylindrée.

ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

4eme HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VMRS

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes FFSA 2026, le règlement standard des rallyes VHRS FFSA 2026 et les règles spécifiques des rallyes VMRS FFSA 2026

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Voir règlement particulier du Rallye VHC,

Départ de la 1^{ère} Étape

Samedi 2 mai 2026.

Les VMRS rouleront après les VHRS

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Idem règlement particulier du Rallye VHC.

ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et L'Association Rally Historic Mathieu Martinetti en qualité d'organisateur technique organisent, les 1,2 et 3 mai 2026 : un Rallye de Véhicules Moderne de Régularités Sportives dénommé

:

3ème HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VMRS

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 208 dates du 04/03/2026 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 01/RH/2026 en date du 12/02/2026

Ce rallye sera jumelé 5^{ème} HISTORIC RALLY MATHIEU MARTINETTI VHC (CPEA) et empruntera le même parcours

COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

1.1. OFFICIELS

Idem au règlement particulier du Rallye VHRS

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

1.3.1. Les documents originaux suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- ☐ permis de conduire,
- ☐ certificat d'immatriculation de la voiture, (la photocopie de la carte grise, elle servira pour

Départager les ex-aequo)

- ☐ attestation d'assurance,
- ☐ vignette de contrôle technique,
- ☐ licences en cours de validité ou Titre de Participation.

- Pour toute demande de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.4 Un briefing oral ou écrit sera obligatoirement organisé par le DC VHRS, VMRS le vendredi 1 mai 2026.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye VHC :

3.1.5P. Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20.

3.1.11P. **DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement avec 50€ de géolocalisation sont fixés à :

- 450 € avec la publicité facultative des organisateurs.
- 900 € sans la publicité facultative des organisateurs.

3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.2 L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse). Conforme au règlement standard FFSA.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- LPRS - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, Voitures construites **à partir du 01 janvier 1997**.
- LTRS - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, Voitures construites **à partir du 01 janvier 1997**.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur et un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.2. PNEUMATIQUES

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.

Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture

4.3.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye de support t (décret n° 2012 – 312 du 5/3/12).

ARTICLE 5. PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye VHRS.

7.1. DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

d) Commissaire de route	Chasuble ORANGE	« Commissaire »
e) Chef de Poste	Chasuble ORANGE BARRE	« Chef de Poste »
f) Relation Concurrents	Chasuble ROUGE	« Relation Concurrents »

7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1 ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2 -ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.5.4. ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point

intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement général VMRS.

ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC